



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 8 juillet 2015, 21H00

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2015

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: APPERT Annie, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, DURUPT Nadège, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, ROHRBACH Daniel, VOISIN Luc.

Absents excusés : ARNAL Stéphane

Pouvoirs :

Président de séance : LARDET Denis

Secrétaire de séance : DURUPT Nadège

☒ Procès-verbal de la séance du 17 juin 2015: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 16 voix pour et 2 abstentions des absents au dernier conseil.

M. le Maire remercie les conseillers d'avoir assisté à la présentation du chantier de la station d'épuration à 19h, avant le Conseil. Les entreprises et le maître d'œuvre, qui ont bien voulu être présents, ont pu expliquer le déroulement du chantier et le fonctionnement des ouvrages. M. le maire précise que ce projet est sûrement moins porteur qu'une salle des fêtes ou qu'un aménagement de voirie, mais c'est certainement l'un des plus important concernant l'environnement et tout particulièrement pour la sauvegarde de nos ressources en eau potable.

1) Reversement de la taxe d'aménagement à la CCPB

M. le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire de la CCPB a décidé, lors de sa séance du 8 juin dernier, du reversement d'une part de la taxe d'aménagement à la CCPB.

Chaque commune perçoit pour l'instant le produit de la taxe d'aménagement applicable à toutes les opérations d'aménagement, et notamment celles réalisées par la CCPB ou entrant dans le champ de ses compétences. La CCPB se verra désormais reverser la part concernant les zones d'activités communautaires sises sur les communes et toutes les opérations entrant dans le champ des compétences de la CCPB, comme l'installation de commerces même hors zone.

La commune signera une convention en ce sens avec la CCPB.

M. le Maire précise qu'il souhaiterait faire agrandir la zone de Manziat. Si ce projet se concrétisait, ce serait la CCPB qui se chargerait de démarcher les propriétaires pour acheter les terrains, les aménagerait et attirerait les entreprises. C'est elle qui prend les risques financiers dans ces cas de figure, comme pour le développement des autres zones de la communauté de commune. L'ensemble de ces zones représente un bassin d'emplois important.

Le Conseil municipal, à mains levées, avec 2 voix contre, 3 abstentions et 13 voix pour, accepte le principe du reversement à la CCPB de la part de taxe d'aménagement correspondant à son champ de compétences, et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

2) Demande de subvention pour les travaux du cimetière

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il a été décidé, lors du vote du budget primitif 2015, le 4 mars 2015, d'inscrire des crédits pour la mise en enrobé des allées principales du cimetière.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 28 732.70€ HT soit 35 676.44€ TTC.

Il précise que cet investissement serait susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre des travaux d'intérêt local (Ministère de l'Intérieur), il en a fait la demande auprès de Michel VOISIN. C'est la seule aide que la commune pourrait espérer pour ce projet.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité :

- Approuve l'opération de mise en enrobé des deux allées principales du cimetière pour un montant de 28 732.70€ HT soit 35 676.44€ TTC ;
- A inscrit cette opération au budget primitif 2015 (Opération Cimetière n°162) ;
- Sollicite une subvention exceptionnelle de l'Etat sur les crédits 2015 du budget du Ministère de l'Intérieur « programme 122, action 01, de la mission relations avec les collectivités territoriales pour des aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ».

3) DM n°2 au budget assainissement

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget assainissement. En effet, le second prêt de 400 000€ débloqué au mois de juin est à remboursement trimestriel, dont la 1^{ère} échéance est en octobre. Il faut donc rajouter des crédits au 66111 et au 1641 pour rembourser ce prêt et le prêt renégocié. Ces crédits sont repris au 611, dans lequel l'intégralité du surplus de la PAC avait été virée lors de la précédente décision modificative.

De plus tous les crédits inscrits au 66 sont basculés au 66111.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les modifications suivantes au budget:

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
1641	Capital des emprunts	+ 7700			
611	Sous-traitance générale	- 13 400			
66	Intérêts	- 15 825.91			
66111	Intérêts	+ 21 525.91			

Informations et questions diverses.

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont été destinataires des rapports suivants :

- Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau 2014 du Syndicat Basse Reyssouze ;
- Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement 2014 réalisé par la Commune.

M. le Maire précise que le feu d'artifice de la fête patronale aura lieu, sauf si un arrêté préfectoral l'interdit d'ici cette date.

Il soumet ensuite aux élus une idée qui constituerait en un geste envers la population : l'achat d'un défibrillateur public, financé par les élus, et non le budget communal. Il laisse à chacun le soin de réfléchir à cette proposition. Il en faudrait certainement d'autres pour la commune, à voir pour le budget 2016. Celui que possède actuellement la commune est à disposition des pompiers. Il précise que la sénatrice Sylvie GOY CHAVENT subventionne toujours ces appareils à 50%.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission Voirie : (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN):

Jean LAURENT informe le conseil que le curage des mares est en cours, par l'entreprise SAAF.

Il précise que la circulation reviendra à la normale pour les vacances sur la route de Chevroux, les travaux de réseaux d'eau potable suivant leurs cours.

14 tonnes de PATA ont été nécessaires pour la réfection des routes au mois de juin.

Le problème du Chemin de la Lie Pontée est évoqué.

La commission va étudier la mise en place d'arrêts de stationnement 10 minutes pour les Ateliers Informatiques et pour l'épicerie.

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH):

Agnès CATHERIN est allée à la réunion concernant les chemins de randonnée à la CCPB. Il va falloir reprendre des photos pour la mise à jour du topoguide. La CCPB va également éditer un bulletin d'informations.

Le mode de fonctionnement de la cantine restera à la rentrée le même qu'actuellement : les enfants du privé mangent en premier et ensuite repartent à l'école privée.

Les TAP posent encore des soucis pour la rentrée car il manque cinq animateurs pour le vendredi. De plus des animateurs faisant de la musique ont préféré aller à Dommartin car les TAP sont de trois fois 1h, ce qui laisse plus le temps pour faire une activité.

Corinne CHARVET a accompagné Agnès CATHERIN pour tenir un bureau d'information et d'inscription pour les TAP un samedi matin à l'école.

Agnès CATHERIN a rencontré les trois responsables de la bibliothèque. Annick REY s'occupera des finances, Marie Noelle FAVRE de la communication et Martine BENOIT des équipes et des salles. Elles ont demandé à ce que des élus volontaires veuillent bien s'investir à la bibliothèque. Leur subvention de 1€ par habitant versée par la Commune a permis d'acheter 85 livres adultes et 100 livres enfants. Il faut y ajouter les 0.75€ par habitants versés par la CCPB et le fait que la mise en réseau permette aux lecteurs de sélectionner des livres se trouvant dans les autres bibliothèques du canton. La Direction de la Lecture Publique du conseil départemental, qui prête des livres aux bibliothèques communales, va faire parvenir une nouvelle convention aux communes.

La bibliothèque étant communale, les fournitures et les frais de déplacement des bénévoles pour des formations sont à la charge de la commune comme cela a été le cas jusqu'à présent.

Agnès CATHERIN et de nombreux conseillers ont assisté à l'inauguration de la fresque de l'école, que la commune a subventionnée à hauteur de 25%.

Le plan canicule a été activé. Il ne faut pas hésiter à signaler en mairie une personne seule.

⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) :

Stéphanie BERNARD a relancé les associations pour la création des panneaux informatifs. Certains panneaux de signalisation vont être repris car il y eu des erreurs dans les couleurs. Il faudra également en ajouter pour signaler Chassagne et la Lie Pontée à la demande de l'association de pêche ainsi que le cabinet médical. La commission va mettre à jour la charte signalétique de la commune.

Un kit avec des ballons et des fanions a été donné à la commune pour le passage du tour de l'Ain. Les associations ne feront pas d'animation.

⇒ Commission Bâtiments: (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH):

Denis CATHERIN précise que les travaux SEMCODA suivent leurs cours. Des petits travaux d'entretien seront faits durant l'été à l'école. Des devis arrivent toujours concernant la réhabilitation de l'appartement de la poste. Les entreprises Manigand et Berry Carrelages ont bien voulu réparer gracieusement les carreaux des toilettes des dames qui avaient dû être cassés suite au problème d'odeur.

Thierry BOYAT a fait découvrir aux conseillers qui l'ont bien voulu ce qu'est l'ambroisie. Elle a été arrachée sur le lieu de l'ancienne décharge. Une autre corvée est prévue sur le terrain du gymnase.

Il est également nécessaire de continuer à beaucoup arroser afin de sauver les plantations de la commune. Pour remplacer Grégoire GUILLOT quand il sera en vacances, Jean LAURENT va se rapprocher du Comité du fleurissement.

Nathalie CHAMBARD revient sur le problème de la propreté de la cuisine à la salle des fêtes.

(Séance levée à 23h10)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,